

# **Economie Sociale et Solidaire et développement économique :**

Diagnostic sur les entreprises d'Economie Sociale et  
Solidaire et impact de ce secteur sur le  
développement Economique.

(Partie 1)

**Ronnel  
FALANA**

Sous la direction de LAETITIA BLANC

**© EAD –FACULTÉ D'ÉCONOMIE-UGA- 2017-2018**

**Département d'Enseignement à Distance**

---

Mémoire - Master 1 – Mention Economie des Organisations

Spécialité : Diagnostic Economique et Pilotage de la Performance (DEOPP)

Année universitaire 2017-2018

## Remerciements

---

Parce que seul, aucune de ces pages n'auraient vu le jour, je souhaiterais ici remercier tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à la rédaction de ce travail.

Je remercie tout d'abord ma directrice de mémoire Madame Laetitia BLANC pour sa dévotion et son implication dans ce travail, pour ses conseils et sa patience à mon égard.

Un énorme remerciement à toute l'équipe administrative de Grenoble en particulier Madame Ikbal YACOUBIE qui a toujours su se rendre disponible et très efficace à chaque sollicitation. Je remercie en particulier Madame Catherine FIGUIERE, pour sa considération, pour son aiguillage tout au long de la formation et son investissement.

J'exprime aussi toute ma gratitude aux entreprises qui ont acceptées que j'effectue mon diagnostic auprès de leur structure car ils ont donné de leur temps et de leur énergie pour répondre à mes diverses interrogations. Un grand merci pour leur accueil dans leurs locaux. Un grand merci notamment pour la patience avec laquelle ils ont pris le temps d'organiser chacune de mes venues de façon à ce que les conditions d'observation et d'entretien soient optimales. Sans eux et leur investissement, rien de tout ce qui suit n'existerait.

Merci à Léa PORTAILLER pour tous les moments de rire, merci également à tous mes collègues, la promotion 2017-2018 Master 1 Economie des Organisations pour l'entraide mutuelle et la bonne ambiance qu'ils se sont appliqués à conserver durant toute la formation.

Je remercie pour finir mes parents pour leur soutien ainsi que ses encouragements.

# Sommaire

---

INTRODUCTION GENERALE .....	1
<b>PARTIE I : PRESENTATION DU CONTEXTE DE L'ETUDE .....</b>	<b>4</b>
Chapitre 1 : Résultats empiriques .....	5
Chapitre 2 : Eléments constitutifs de l'ESS .....	11
Section 1- Les différents statuts de l'ESS .....	11
Section 2- Etat des lieux depuis la loi Hamon du 31 Juillet 2014 sur l'ESS .....	14
<b>PARTIE II : ETUDE ET ANALYSE ECONOMIQUE .....</b>	<b>17</b>
Chapitre 1 : L'ESS en France .....	19
Chapitre 2 : Analyse économique .....	22
<b>PARTI III : DIAGNOSTIC ECONOMIQUE D'ENTREPRISES D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE .....</b>	<b>24</b>
Chapitre 1 : Diagnostic économique .....	31
Section1 : Méthodologie d'étude .....	31
Section 2 : Structures étudiées .....	34
Chapitre 2 : Bilan et retour d'expérience .....	40
CONCLUSION GENERALE .....	41
Bibliographie .....	43

## Liste des acronymes

---

ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale

CNCRES : Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire

CNLAMCA : Comité national de liaison des activités mutualistes coopératives et associatives

CRESS : Caisse Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

ESS : Economie Sociale et Solidaire

GIE-ESS : Groupement d'intérêt Economique d'Entreprises Sociale et Solidaire

INSEE : Institut Nationale de Statistique et d'Etudes Economiques

MSA : Mutuelle Sociale Agricole

ONG : Organisme Non-Gouvernemental

PIB : Produit Intérieur Brute

PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement

SCOP : Société Coopérative et Participative

SA : Société Anonyme

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SCIC : Société Coopérative d'Intérêts Collectifs

SHS : Sciences Humaines et Sociales

URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

## Tableaux et graphiques

---

- Graphique 1 : Evolution du nombre de salariés en 2008 et 2013 dans l'ESS ..... 7
- Graphique 2 : L'Atlas commenté de l'ESS 2017 (4e édition) ..... 21
- Tableau 1 : Poids de l'ESS en 2014 ..... 22
- Tableau 2 : Composition de l'Economie Sociale et 2014 ..... 22
- Tableau 2 : Composition de l'Economie Sociale et 2015 ..... 23
- Tableau 3 : Caractéristique des composantes de l'ESS 2015 ..... 23
- Tableau 4 : Evolution de la masse salariale entre secteur privé et secteur d'ESS de 2011 à  
2015 ..... 24
- Tableau 5 : Répartition salariale en régime associatif général et en  
régime associatif agricole ..... 25
- Courbe1 : Evolution comparée du secteur de l'ESS par rapport au secteur privé ..... 25
- Tableau 6 : Evolution de tous les secteurs entre 2013 et 2014 ..... 26
- Tableau 7-1 : PIB en valeur monétaire ..... 27
- Tableau 7-2 : PIB en euros ..... 27
- Tableau 8 : Calcule de la part du PIB réalisé en ESS par rapport au PIB national ..... 28
- Figure 1 : Demande pour effectuer un diagnostic économique partiel ..... 32

## **ABSTRACT**

L'Economie sociale et solidaire est considérée en France comme « la nouvelle alternative au développement économique de la France ». Et ceci est vrai car cette nouvelle forme d'économie est à la base de la diminution du taux de chômage en France d'une part et la hausse de l'économie nationale d'autre part.

S'il est vrai que cette nouvelle forme d'Economie apporte, grâce à une stratégie donnée des possibilités d'évolution, il serait tout à fait envisageable de mettre en pratique ses méthodes à l'international et en occurrence dans un pays en voie de développement car l'ESS a connu son essor en France à l'issue d'un contexte de crise économique. Le but de cette présentation est de faire un panorama sur l'ESS dans des pays développés afin d'imaginer l'impact positif de cette économie dans un pays en voie de développement. Bien entendu, les éléments actuels ne permettent pas de donner un résultat de ce que serait dans un pays en voie de développement, mais ils nous permettent d'effectuer un état des lieux générale sur l'ESS en France à travers des résultats empiriques et un diagnostic économique. Dans une autre étude plus approfondie, il sera question de mettre en pratique cette économie dans une en voie de développement sur la base de cette étude panoramique.

L'Economie Sociale et Solidaire pour certains constitue une opportunité, mais pour d'autre un prétexte pour faire du bénévolat avec un prétexte administratif. Mais une chose est sûre et certaine, c'est que, que nous soyons adepte d'une économie de type Sociale et solidaire ou d'une économie de type classique, que nous soyons aussi d'un bord socialiste, keynésien, classique ou libéral, nous sommes tous à la recherche d'une réponse à la question suivante : Comment en venir à un système de croissance soutenu et ceux sur le long thème ?

***Note** : Tout au long de ce travail, le thème « Economie Classique » sera utilisé pour désigner l'ensemble des entreprises du secteur privé comme les sociétés de capitaux.*

# Introduction générale

---

Le présent travail s'inscrit dans le cadre d'une étude sur l'évolution du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire ainsi que l'impact des entreprises du dit secteur le développement économique. Nous ferons également le rapport entre développement social et le développement économique au sein d'une organisation par le biais de l'Economie Sociale et Solidaire.

Aujourd'hui l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est devenue un concept que beaucoup ont encore du mal à appréhender. Plusieurs sensibilités se regroupent dans l'économie sociale et solidaire : d'une part les entreprises de l'économie sociale, les initiatives de l'économie solidaire qui ont une forte dimension citoyenne et d'autre part l'entrepreneuriat social qui en constitue la performance économique.

Mais comment définissons-nous réellement ce terme ?

Le PNUD apporte une définition à ce terme en passant par le « *développement Humain et le développement économique* ». En effet le développement selon le PNUD peut se définir par : « le développement humain qui est un parallélisme avec la notion de développement économique. Elle considère que le bien-être des humains ne se résume pas à l'économie et aux revenus. ([Rapport mondial sur le développement humain](#) du [PNUD](#)). Cette notion inclue le « bien-être » dans la Notion du développement.

D'après le dictionnaire de la politique ("Toupictionnaire"), « *Le développement est l'action de faire croître, de progresser, de donner de l'ampleur, de se complexifier au cours du temps.* »

En réalité, le terme « développement » semble abstrait en ce sens que sa définition, au fil du temps, des années, des époques, des divers courants de pensées s'est vu associée à d'autres expressions comme le développement durable, ou l'Economie du développement, ou le développement humain, territorial, local, etc. le développement est donc devenu une expression dont la définition s'exprime en plusieurs dimensions. Chacun perçoit le développement sous un angle donné et suivant une thématique bien déterminée. Mais ce qu'il faut retenir de tout ceci est que cette notion peut se retrouver tant en Economie Sociale et Solidaire, qu'en Economie Classique ; et le but de cette présentation est de ce fait axé sur le développement au regard de l'une de ses typologies économiques : l'Economie Sociale et Solidaire.

« *Longtemps marginalisée, l'économie sociale et solidaire (ESS) est aussi souvent stigmatisée par des images aux références qui soulignent l'imprécision de son périmètre et/ou l'éclatement de son champ* » Bernard GUESNIER (2010)

Après la seconde guerre mondiale (1939-1945), il urgeait de remettre les pays touchés dans une dynamique de développement. Les premières méthodes utilisées émanaient de l'héritage des théories économiques de l'époque. Il s'agira par exemple des politiques de relance (*théorie Keynésienne*) qui bien entendu ont été revu dans les années 70 « [...] *Les politiques de relance menées dans les pays développés au cours des années 1970 ont été souvent reconnues comme des échecs.* » ; les politiques de déficit systématique de J.M Keynes qui entrait en ligne de compte de politique conjoncturelle (L'abécédaire, libre.org) ; et bien d'autres théories du développement. Mais toutes ses politiques ont fait leur preuve et aujourd'hui, ne constitue plus la seule et unique réponse à la question du développement. Le développement aujourd'hui ne se limite plus à cette seule question économique mais prend en compte d'autres éléments comme la personne elle-même, l'individu comme acteur et objet du développement. C'est suivant cette logique que nous nous intéressons à l'Economie Sociale et Solidaire en formulant les hypothèses suivantes :

Hypothèse Spécifique : l'ESS constitue, non pas une économie substitutive ou une économie répondant à tous les besoins contemporains, mais plutôt une économie alternative ; C'est-à-dire, une économie qui, complétée à l'Economie Classique peut, permettre d'accéder à une notion de développement à tous les niveaux, que ce soit un niveau économique, humain, environnemental, durable, social et même écologique etc.

Hypothèse 1 : Les coopératives, associations et mutuelles génèrent de l'emploi et donc une augmentation du pouvoir d'Achat.

Hypothèse 2 : Les structures de l'Economie Sociale et Solidaire ont un impact significatif et surtout positif sur le développement social et de ce fait économique.

Cette étude se centre donc sur des structures d'ESS et sur des résultats d'études effectuées dans ce contexte. Pour au mieux structurer, l'étude tournera autour de la question principale que voici :

En 2014, la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire a été éditée car les pouvoirs politiques se sont rendus compte de l'importance de cette nouvelle économie sur le développement économique. Quatre (4) années après cette initiative, quelles sont réellement les réalités dans les faits ?

Ce mémoire s'organise en trois parties. La première partie rappellera le contexte de l'étude, et donc le contexte dans lequel les informations sont recueillies. Il sera succinctement présenté l'Economie Sociale dans son contexte général, c'est-à-dire les résultats empiriques d'une part et d'autre part les règles et statuts qui constituent l'ESS en France. En deuxième partie, ce mémoire se penchera sur une réelle étude économique qui montrera l'évolution des structures de l'ESS. Cette même partie sera clôturée par une étude macro-économique, en mettant en relief la participation de l'ESS au PIB national en France. Enfin, la troisième et dernière partie exposera les résultats et l'analyse des

différents diagnostics qui ont été menés sur le terrain, ainsi que la méthodologie utilisée pour l'obtention de ces résultats.

## **PARTIE I :**

-

## **PRESENTATION DU CONTEXTE DE L'ETUDE**

## Introduction

Chaque individu est doté d'un potentiel propre à lui, d'une capacité qui lui est unique et la mise en relation de ces compétences uniques constitue le point central de l'ESS ; la fédération de la matière grise et le développement du potentiel de chacun. L'économie sociale et solidaire est un nouveau mode de production axé sur l'investissement humain. Il paraît assez bien évident aujourd'hui, que l'Economie Classique n'est plus la seule voie de promotion de la richesse sinon la détérioration de celle-ci par la tyrannie et les crashes financiers etc. L'ESS croit au potentiel humain, à la capacité de chacun de se prévaloir et de s'auto mouvoir vers une réussite personnelle et de conduire un groupe, une région, une collectivité vers l'excellence et l'autosuffisance.

## Chapitre I : Résultats empiriques

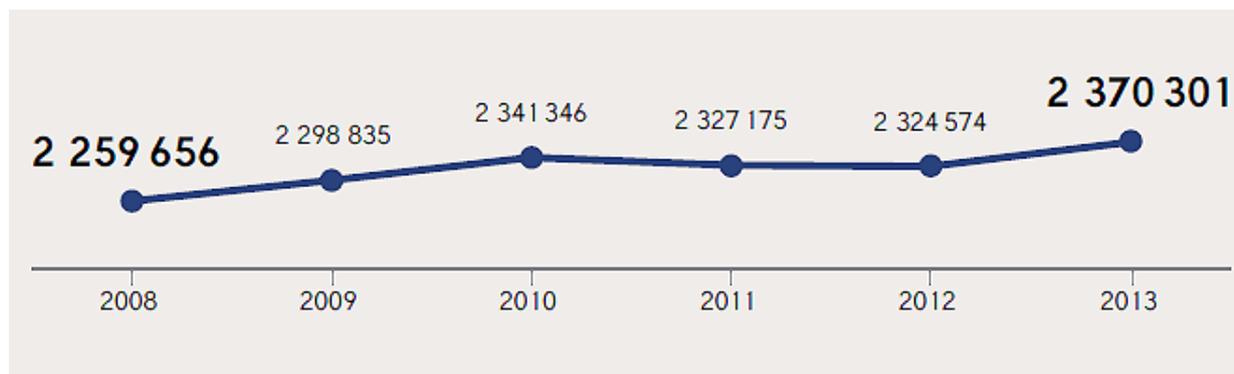
---

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS), peut apparaître comme un concept nouveau, un concept ambigu. Nous nous sommes intéressés à l'origine de l'Economie Sociale et Solidaire, de savoir quelles idées sous-tendaient ce concept. Cette recherche nous amène aux années 70 avec l'auteur théodore Hoareau (*Genèse du concept, janvier 2015*). À travers un article publié sur son blog, il raconte l'idée de l'ESS. En effet, selon l'auteur elle est née au XVIIème siècle pendant l'essor du capitalisme. A cette époque, les ouvriers estimaient qu'il serait de leur intérêt de mutualiser les forces afin de mieux revendiquer leur droit. Pendant ce siècle, la loi Le Chapelier interdisait que les organisations ouvrières et les initiatives solidaires voient le jour. Les premières traces d'une économie solidaire, d'après toujours le même auteur, naquirent donc, malgré cette même loi. Il s'agira de la création de « sociétés de secours mutuels » pour assurer la prise en charge collectivement des besoins vitaux que les membres n'étaient pas en mesure de se procurer individuellement (enterrement, handicap, perte d'emploi etc.) ; puis tout doucement, apparurent les coopératives de consommation, de productions et de crédit.

Théodore Hoareau continue son analyse en ramenant l'ESS à une époque contemporaine. « [...] Redécouvert dans les années 70 au travers des coopératives, mutuelles et associations, le concept d'une économie sociale fondée sur la solidarité, et la coopération apparaît alors comme une forme de production de richesse se distinguant à la fois du modèle capitaliste et du modèle de la planification communiste, une 3ème voie entre le libéralisme débridé et la toute-puissance de l'Etat. »

Il va s'en dire que le concept de l'ESS n'est, pas forcément la réponse la plus adéquate à la question de l'emploi et du développement, mais « un nouveau modèle qui permettra d'accéder au développement dans un sens plus large, c'est-à-dire tant sur le plan qualitatif que quantitatif ». Cette idée est renchérie par des chiffres très explicites que nous donne l'institut National de la Statistique et de l'Etude économique (INSEE). « Aujourd'hui l'Economie Sociale et Solidaire c'est 10,5 % de l'emploi français, 13,9 % de l'emploi privé, 2,37 millions de salariés et la création de près de 221 325 établissements (chiffres de 2015) et à ce jour près de 10,9% de l'emploi jeunes ».

Ces informations sont plus mises en valeurs à travers le graphe ci-après qui retrace l'évolution du nombre de salariés dans l'ESS entre 2008 et 2013



Source : Observatoire national de l'ESS – CNCREES, d'après Insee Clap 2013

En France, la dynamique de l'Economie Sociale et Solidaire en France partira d'une simple question :

Pourquoi l'Economie Sociale déjà dans les années 70 ?

Cette question constitue peut-être le sous-bassement de la loi sur l'ESS en 2014 en France. A cette interrogation, les acteurs tels que Timothée Duverger, et David Hiez tentent d'apporter une clarification. L'un tentera une approche intitulée « La réinvention de l'économie sociale » (le CNLAMCA) tandis que l'autre propose une analyse synthétique et « bienveillante » de la loi sur l'ESS. D'après l'analyse de Duverger sur la question, l'apparition de l'Economie serait au XIX<sup>ème</sup> siècle dans le but d'adapter les « *groupements intermédiaires à l'individualisme moderne consacré par la loi Le Chapelier de 1791* ». C'est-à-dire de permettre un regroupement de la classe ouvrière en structures associatives. (A l'époque non encore institutionnalisée). Mais cette dynamique aurait disparue suite à une intervention « abusive » de l'Etat et sa réinvention dans les années 90 serait dû à l'émergence de la crise économique. Il paraissait donc évident de se tourner vers une économie autre que l'Economie Classique connue ; une économie de Type Social. Cette démarche a permis l'éclatement des différents mouvements associatifs qui existait en mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs, d'où la naissance du Comité National de Liaison des Activités Coopératives, Mutualistes et Associatives. La mise en place de ce dispositif a permis d'une certaine façon l'émergence de l'Economie Sociale et Solidaire ; cette nouvelle forme d'économie qui se positionne comme un nouveau secteur économique entre le secteur public et le secteur capitaliste. Cette économie est aussi qualifiée d'activité du secteur tiers car ne relevant ni du privé lucratif ni du public. A défaut d'aborder l'aspect historique de la chose, David Hiez met plus tôt un point d'honneur sur l'aspect juridique de cette loi sur l'Economie Sociale et Solidaire. « *Le soutien des pouvoirs publics se matérialise principalement dans l'élaboration d'un cadre juridique pour le secteur, y compris les bases de la détermination de la politique publique le concernant. Quant à la fin de la libéralisation, elle se traduit par diverses innovations, qu'il est difficile de ramasser en une idée unique sans tomber dans l'idéologie ou le parti pris* » Cette assertion de l'auteur est assez

explicative et fait ressortir l'importance de l'ESS au regard du politique, ce qui est très important car cela permet de décrire officiellement l'existence des structures constitutives du secteur. « *L'ESS est définie par des principes (art. 1.I) que l'on peut, pour l'un ou l'autre, rattacher à ses diverses familles, mais qui caractérisent certainement de façon synthétique le secteur dans son ensemble* ». Ce qu'il est plus important de faire ressortir est le caractère économique. **L'ESS se définirait comme le secteur d'activité réunissant l'ensemble des entreprises qui cherche à concilier solidarité, utilité sociale et surtout et plus important : performance économique.** Ce dernier point n'est pas toujours mis en avant alors qu'il constitue l'une des préoccupations majeures de l'ESS. Comme l'a explicité plus haut Timothée Duverger, l'économie Sociale et Solidaire a été réinventer pour répondre à une époque donnée à une problématique de crise économique. David Hiez renchérit sur cette idée à travers cette affirmation : « *encore faut-il préciser que l'ESS n'est pas appréhendée seulement dans une vision micro, celle de ses entreprises. Les premiers mots de la loi affirment en effet que l'ESS est un 'mode d'entreprendre et de développement économique'* » poursuivant dans la logique de détermination de ce cadre juridique, l'auteur fait faire un regard croisé sur les différents statuts qui composent l'ESS à savoir les coopératives, les mutuelles, les associations et fondations. Il est cependant à noter que, dans ce grand ilot, seules les coopératives et mutuelles (au sens large) réalisent des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens et de services. (art.1.II.1°).

Toujours dans cette dynamique de ressortir l'importance de l'ESS, il a été instauré à travers l'article 4 de la Loi un Conseil supérieur de l'ESS qui a en charge l'assurance d'un dialogue entre les acteurs de l'ESS et les pouvoirs publics aussi bien nationaux que européens (al. 1). Ce conseil a été mis en place pour être consulté dans le cadre de l'élaboration des règles juridiques du secteur et en proposer de ce fait son évaluation (al. 2). Mais son rôle est d'autant plus large en ce sens qu'il intervient également dans le cadre de la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire, comme l'explique David Heiz. « *Il contribue à l'élaboration d'une stratégie nationale triennale (al. 3) et développe sa propre stratégie de promotion de l'ESS auprès des jeunes (al. 4-7) et en faveur de la parité homme-femme au sein de l'ESS (al. 8-11).* »

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de cette rapide analyse sur l'ESS. Tout d'abord, Le concept d'économie sociale et solidaire a reçu une certaine homologation par cette loi (sachant que des discussions au eu lieu autour de la dite loi, il serait incohérent d'affirmer d'office que la validation était totale et complète) ; et crée une parfaite liaison entre l'entrepreneuriat social, l'innovation sociale et surtout le développement économique qui d'après David Heiz « *[...]ne font qu'une timide entrée dans le droit positif français, ce qui confirmerait l'hypothèse qu'il s'agit d'un concept européen fédérateur n'ayant pas vocation à se substituer aux conceptions nationales* ». Certes cela ne bouleversera certainement pas les pratiques, mais cela induira la fragilité de

l'impulsion politique qu'elle est censée représenter. Certaines dispositions techniques sont importantes et ne toucheront par conséquent que les entreprises de L'ESS. Mais l'essentiel demeure dans l'institutionnalisation du secteur, avec déjà une mise en place évidente de ses organes et critères.

Quand nous nous posons la question de savoir quels sont les enjeux de l'Economie Sociale et Solidaire, plusieurs approches d'auteurs du champ social donnent une explication plausible. Il est déjà à noter que l'ESS apparaît comme une réponse alternative à une situation où seul le potentiel humain au détriment du profit est mis en avant ; où l'on recherche une motivation éthique sans se soucier de savoir si celles-ci seront couronnées de succès ou pas, sans garantie de pouvoir. C'est sans doute le champ de l'Economie Sociale et Solidaire qui constituera le champ de l'univers de toutes les possibilités. Laurent Courtois (Hybridation et considération, 2012) partira sur cette idée en mettant en exergue les travaux de Laville. En effet, dans un monde d'incertitudes, qui fait face à la fragmentation des rapports sociaux, à la disparition du travail comme processus d'intégration, et à la disparition du conflit, c'est dans l'Economie Sociale et Solidaire que se trouve « *l'adéquation entre un projet collectif et les ressources agencées pour le réaliser envisageant donc une hybridation entre principes économiques au service de finalités* » (Laville, 2011, p. 14). Ce nouveau champ d'activité devient un catalyseur et un facteur de cohésion, tant en entreprise à travers la responsabilité sociale des entreprises que dans la société. La création du lien social devient un enjeu important. Toutes ces pratiques confèrent une certaine légitimité à l'ESS. Il conviendra donc de dire que l'ESS peut être la réponse à la question du devenir de la société dans un environnement où jadis seule l'Economie Classique fit foi. « *Chaque institution mondiale, européenne, nationale, fédérale et chaque entreprise mondialisée se réfèrent à des compétences de l'économie sociale et solidaire, voire les brandissent en étendard moral face à la crise qu'elles ont élaborée.* » (Laurent Courtois).

L'ESS embrase plusieurs domaines et un très grand nombre de thématiques. L'aspect territorial est mise en avant par Isabelle Chevalier et Sylvie Gaulène dans « L'économie sociale et solidaire : un enjeu de territoire ». A travers leur article, elles feront ressortir l'impact de l'Economie Sociale et Solidaire sur plusieurs plans. Mais avant d'en arriver à ces analyses, elles situent l'ESS comme l'Economie répondant à des besoins de croissance en jumelant le social et l'Economique. Cette idée est très bien explicitée à travers cette assertion : « *Il s'agit d'une nouvelle forme de développement social local qui lie l'économie et le social sur des territoires ruraux souffrant de la crise économique mais d'où émergent des besoins sociaux.* » Le projet de loi porté le 1<sup>er</sup> Juillet 2013 par Benoît Hamon apporte l'éclairage sur une nouvelle façon de concevoir l'économie sur les territoires en difficultés économiques. Cette remarque nous permettra de rebondir sur les enjeux de l'ESS qui s'avèrent être de plusieurs ordres. D'après Nadine Richez-Battesti et Delphine Vallade, l'Economie Sociale et Solidaire est « *comprise comme l'ensemble des pratiques et des initiatives cherchant à renforcer le lien social à l'intérieur de la sphère familiale, mais également entre les classes, les*

*ethnies, les générations et les genres, et ce, dans une relation de proximité ou bien davantage à distance (Rousseau et al., 2014) ». Une nouvelle approche a été utilisée par d'autres économistes. Il s'agit de la relation entre l'ESS et la géographie. On parlera de géographie ici au sens large car cet enjeu met en exergue « [...] le développement local, la gouvernance, la citoyenneté, et tout ce qui relève du bien commun partagé sur les territoires, » (Emmanuel Bioteau et Sébastien Fleuret). A travers leurs articles, ces économistes ont pu fait ressortir la position et la dimension spatiale de cette économie qui constitue un sujet d'intérêt croissant de nombreuses recherches pluridisciplinaires. À travers ces différents exemples développés dans leur article, ils affirment que la géographie est utile pour mieux comprendre les mécanismes de territorialisation de l'ESS, et mieux analyser ses apports aux territoires. L'aspect local sera mis en avant par Géraldine Lacroix et Romain Slitine. L'analyse économique qu'elles en font place l'ESS au sein d'un territoire comme catalyseur et facteur d'émergence. Il est peut-être dur à croire ou à concevoir, mais cette nouvelle économie a réellement une portée économique très significative et le développement territorial n'est pas ou plus orchestré par l'Economie Classique mais plutôt l'ESS ; « l'ESS est ancrée dans les territoires, elle contribue jour après jour à leur essor et à leur cohésion en maintenant ou en créant des emplois non délocalisables ». Au regard du résultat de leur analyse, ressort de façon très claire l'un des impacts majeurs de l'ESS. Au-delà du facteur politique, « L'avenir de l'économie sociale et solidaire : un enjeu politique » (Robert Crémieux, 2002) du facteur social etc., nous toucherons enfin un facteur économique à travers l'impact territorial « Ainsi, l'enjeu pour l'ESS est d'établir un partenariat plus étroit avec les pouvoirs publics, afin de Co-construire un développement durable des territoires ». (Géraldine Lacroix et Romain Slitine).*

## Chapitre II : Eléments constitutifs de l'ESS

---

## Introduction

L'Economie Sociale et Solidaire présentée dans un contexte général nous permet certes d'avoir une idée du contexte dans sa généralité, mais il serait plus crédible de la contextualiser. C'est-à-dire, d'aborder un cadre plus formel. Il s'agira de décrypter l'ESS en France, d'identifier le contenu en matière de statuts juridiques, ainsi que les revêts de la loi Hamon du 14 juillet 2014.

En effet, à compter du 3 Juillet 2014, l'Economie Sociale et Solidaire a connu un encadrement officiel, ce qui lui a valu l'établissement d'une loi et donc l'évidence d'un modèle économique. Comme modèle économique, ce secteur s'est aussi vu affecter un certain nombre de statuts qui en représentent les éléments constitutifs. Ces dits éléments feront l'objet de ce chapitre où essentiellement nous détaillerons les statuts constitutifs de l'Economie Sociale et Solidaire.

### Section 1 : LES DIFFERENTS STATUTS DE L'ESS

*(Ces informations de cette sous-partie sont tirées de la loi sur l'ESS de Juillet 2014 recueillies sur le site «ESS espace des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, [http://www.esspace.fr/differentes\\_formes\\_juridiques.html](http://www.esspace.fr/differentes_formes_juridiques.html) » )*

L'économie sociale et solidaire se présente comme un nouveau mode d'entreprendre, une économie conduisant vers le développement de l'activité économique. A travers son histoire, l'ESS accorde une place importante aux statuts des entreprises qui la composent. La loi du 31 juillet 2014, conformément à la volonté des acteurs, prévoit les conditions cumulatives suivantes :

- la poursuite d'un but autre que le seul partage des bénéfices ;
- la gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts et prévoyant l'information et la participation.
- la gestion conforme aux principes de l'affectation des bénéfices au maintien ou au développement de l'activité de l'entreprise et de l'obligation de constituer des réserves, qui ne seront ni partageables, ni distribuables.

Le terme « entreprise de l'ESS » recouvre l'ensemble des structures de l'ESS quels que soient leur statut. Dès lors il peut s'agir d'une **association, d'une fondation, d'une coopérative, d'une mutuelle ou d'une société commerciale ayant la qualité ESS.**

#### ***1-1- Les associations***

Les associations sont régies par la loi du 1er juillet 1901. La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS vient préciser et ajouter certaines dispositions au cadre législatif et juridique des associations,

comme le volontariat associatif (article 64), les titres associatifs (article 70), ou encore le DLA (article 61).

Une association se définit comme « *convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, [...], leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices.* ». Définition donnée par la loi de Juillet 2014. Cette même loi définit les types d'associations. Ce sont :

- Les associations d'intérêt général ;
- Les associations reconnues d'utilité publique (articles 8 à 13 de la loi du 1er juillet 1901) ;
- Les associations sportives affiliées à des fédérations sportives agréées ;
- Les associations de défense de l'environnement et les associations de consommateurs ;
- Les Organisation Non Gouvernementale (ONG) ;
- Les fédérations, généralement composées d'associations et de personnes physiques ;
- Les unions d'associations, composées d'associations déclarées ;

### ***1-2- Les Coopératives***

« *La coopérative est une société constituée par plusieurs personnes volontairement réunies en vue de satisfaire à leurs besoins économiques ou sociaux par leur effort commun et la mise en place des moyens nécessaires* » ainsi que définit à l'article 24 de la loi du 31 juillet 2014 portant statut de la coopération.

Les coopératives exercent leurs activités dans toutes les branches de la vie. Il peut s'agir des sociétés coopératives ouvrières de production ou autrement nommée société coopérative et participative (SCOP) de type SA ou d'une coopération de type SARL, des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ou encore des banques coopératives etc. Quel que soit le modèle, les conditions générales communes à toutes les formes sont :

- Une adhésion volontaire et ouverte à tous ;
- Une gouvernance démocratique : chaque associé ou sociétaire disposant d'une voix à l'assemblée générale et ce quel que soit son apport au capital ;
- La participation économique de ses membres ;
- La formation de ses membres ;
- La coopération avec les autres coopératives ;
- Les excédents de la coopérative sont prioritairement mis en réserve pour assurer son développement.

Ces idéologies sont plus tard reprises par des économistes afin de mieux appuyer cette idée de gestion participative. Il s'agira par exemple de Hervé CHARMETTANT et al (La « sécuflexibilité » : au-delà des tensions entre flexibilité et sécurité de l'emploi, les sociétés coopératives et participatives (SCOP)). Dans leur étude, ces auteurs mettront un accent particulier sur la capacité des SCOP à responsabiliser les salariés ainsi que la sécurité de l'emploi qu'offre ce modèle. Ils parleront donc de sécuflexibilité. « *Les conditions fortes de cette voie originale et exigeante de conciliation de la sécurité de l'emploi avec la flexibilité, en particulier, la participation des salariés et leur responsabilisation. La logique est renversée ; la sécurité de l'emploi y est en effet prioritaire, la flexibilité provenant de modalités internes, ce qui nous amène à parler de « sécuflexibilité »* »

### **1-3- Les mutuelles**

« *La mutuelle est un groupement ayant la capacité civile, dont la création est soumise à déclaration. Le statut de la mutuelle relève du principe de l'autogestion. Elle poursuit un but non lucratif menant dans l'intérêt de ses membres, moyennant le versement d'une cotisation, à des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide* » Code de la Mutualité. Le Code de la mutualité transpose les directives européennes d'assurance. Nous distinguons deux grands types de mutuelles à savoir :

- Les sociétés d'assurances mutuelles ou mutuelles d'assurances, qui dépendent notamment du Code des assurances. « *Les sociétés d'assurance mutuelles ont un objet non commercial. Elles sont constituées pour assurer les risques apportés par leurs sociétaires. Moyennant le paiement d'une cotisation fixe ou variable, elles garantissent à ces derniers le règlement intégral des engagements qu'elles contractent* » article L322-26-1 du Code des assurances. Le livre II du Code de la mutualité leur est consacré.
- Les mutuelles et unions pratiquant la prévention. Comme les mutuelles d'assurances, elles ont un but non lucratif. En France, le code de la sécurité sociale leur est applicable. Le livre III du Code de la mutualité régit également leur fonctionnement et leurs champs d'intervention.

### **1-4- Les fondations**

« *Une fondation désigne l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif.* » article 18 de la loi du 23 juillet 1987.

Les fondations sont régies par des lois très complexes et assez strictes qui rendent leur création très délicate. On distingue six formes de fondations à savoir :

- Les fondations reconnues d'utilité publique (RUP) qui sont dotées de la capacité juridique.
- Les fondations « abritantes » qui sont des fondations reconnues d'utilité publique qui accueillent d'autres fondations
- Les fondations d'entreprises qui sont créées, comme leurs noms l'indiquent, par des entreprises. Elles sont souvent le cadre dans lequel les entreprises « exercent et valorisent leur action de mécénat ».
- Les fondations de coopération scientifique, loi du 18 avril 2006 – Titre II – Chapitre III.
- Les fondations universitaires.
- Les fonds de dotation.

Outre les 4 catégories de statuts, L'article 1er de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ouvre le champ à d'autre catégorie de structure à conditions que ces structures respectent des conditions bien précises. Il s'agit des sociétés commerciales.

### ***1-5- Les sociétés commerciales de l'ESS***

Les principes fondateurs du mode d'entreprendre sont :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices
- Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts.
- Une gestion conforme aux principes de l'affectation des bénéfices au maintien ou au développement de l'activité de l'entreprise et de l'obligation de constituer des réserves, qui ne seront ni partageables, ni distribuables. En cas de liquidation ou de dissolution, le boni de liquidation est reversé, soit à une autre entreprise de l'ESS, soit dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires spéciales qui régissent la catégorie de personne morale de droit privé faisant l'objet de la liquidation ou de la dissolution.

## Section 2 : ETAT DES LIEUX DEPUIS LA LOI HAMON DU 31 JUILLET 2014 SUR

### L'ESS

L'ESS est apparue comme une évidence, comme une nouvelle possibilité de confier à la société civile le pouvoir de gestion. Cette idée a peut-être soutenue la décision de création d'une loi sur l'ESS. Parler de la loi ESS nous ramène à des auteurs sociologues tels que Matthieu Hély, Professeur de sociologie, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, ufr des Sciences sociales qui affirme : « *L'adoption de cette loi converge avec un changement de définition du rôle de la société civile qui est mobilisée, à l'initiative des collectivités publiques, au service de politiques publiques dans de nombreux domaines (cohésion sociale, insertion, éducation, environnement, culture, etc.).* » La loi ESS du 31 juillet 2014 reconnaît enfin pleinement l'apport à l'économie française de ce secteur qui pèse 10 % du PIB. D'après le site du gouvernement, Les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire emploient plus de 2,36 millions de salariés, ce qui constitue environs 1 emploi privé sur 5 en France. Et depuis 2000, l'emploi privé dans l'Economie Sociale et Solidaire a progressé de 24% alors qu'il n'a progressé que de 4,5% dans le secteur privé hors ESS. Il ne s'agit pas là de dénigrer le secteur privé de l'économie classique mais de montrer l'impact assez majeur de cette nouvelle économie. Toujours d'après les informations statistiques recueillies sur le site du Gouvernement mise à jour en 2017, on peut lire ceci : « *L'ESS c'est 1,5 fois plus d'emplois que le secteur de la construction et 4,5 fois plus que l'agroalimentaire. Près de 600 000 emplois sont à renouveler d'ici à 2020 en raison des départs en retraite* ». Des économistes contemporains iront dans ce même sens, en sortant ces chiffres mais en faisant également le fait que cette dimension de l'ESS est mal connue en France. En effet Melnik Ekaterina et al (L'Économie sociale et solidaire: premiers jalons pour une analyse de la qualité de l'emploi) s'interrogeront : « *Combien d'entre nous savent que l'ESS, au sens de la combinaison des associations, coopératives, mutuelles et fondations, représente plus de 10 % de l'emploi salarié en France, soit plus de 2 millions de salariés, dans 203 000 établissements (CNCres, 2008 ; Insee, 2009) et contribue, pour près de 20 % du total, à la création d'emplois dans les cinq dernières années ?* ». L'économie sociale et solidaire est une économie professionnelle dorénavant dotée de financements, c'est bien l'économie de la transformation et de l'innovation. « ***Mais c'est aussi une économie de sens, fondée sur des valeurs qui placent l'homme comme acteur, moteur, mais surtout comme norme absolue*** ». (economie.gouv.fr)

En 2014, l'ESS employait 2,38 millions de personnes en France, soit plus de 12% de l'emploi privé, et selon le bilan de l'emploi en 2014 publié par Recherche et solidarité en juin 2015, les effectifs les plus importants interviennent dans les domaines de l'action sociale, des activités financières et d'assurance, de l'enseignement et de la santé.

Selon la Confédération générale des SCOP, on compte environs 2 800 emplois créés en 2014. Il s'agit là d'une nette augmentation de 40% par rapport à 2013. La barre des 50 000 salariés en

coopérative a été franchie pour la 1ère fois. Avec une création de plus de 277 SCOP. « *L'année 2014 marque la plus forte croissance de ce modèle depuis sept ans* » ; conclut ce rapport de la confédération des SCOP.

Un rapport d'étude qualitatif sur le déploiement des emplois d'avenir a été publié le 5 février 2015 par l'institut Schwartz. Cette étude montre que sur les 187 000 emplois d'avenirs créés, 80% l'ont été dans le secteur non marchand et plus d'un tiers dans le secteur associatif. Le dispositif a donc permis de soutenir les premiers employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) que sont les associations dans leur dynamique de création d'emplois pour les jeunes.

En 2014 la barre des 50 000 salariés en coopérative a été franchie. « *Cette dynamique de création d'emplois dans l'économie sociale et solidaire conforte un secteur qui résiste mieux à la crise économique et crée des emplois à forte valeur ajoutée sociale. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a inscrit dans la convention "Agir pour l'emploi" 2014-2017, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, l'économie sociale et solidaire comme priorité* » (economie.gouv.fr). En 2013, FREMEAUX Philippe, (L'économie sociale et solidaire, une réponse à la crise), s'intéressera à l'impact de l'ESS sur la crise économique. Après avoir effectué un état des lieux sur l'ESS depuis les années 70 jusqu'au 21<sup>ème</sup> siècle, comment l'Etat en est venu à s'y intéresser et quelle sera la contribution de chaque statut constitutif de l'ESS dans l'essor économique. Il en viendra à la conclusion selon laquelle ce secteur d'activité crée tout simplement réellement de l'emploi. « *L'économie sociale et solidaire occupe une place significative dans l'économie puisqu'elle emploie 2 300 000 salariés, parvient à mobiliser des millions de bénévoles et rassemble des adhérents et sociétaires qui se comptent par dizaines de millions.* » Cette idée est renchérie par BRANELLEC Gurvan (2013). L'ESS n'a jamais fait l'objet d'une définition ni d'une reconnaissance officielle. La loi définit pour la première fois son champ : « *il s'agit de reconnaître la diversité des acteurs qui composent l'ESS, mais aussi ce qui les fédèrent autour des principes fondateurs avec pour objectif de soutenir et développer le secteur grâce à la sécurisation du cadre juridique, la définition des outils d'aide et de financement, le renforcement des capacités d'action des salariés afin de faciliter la reprise de leur entreprise.* » Cette définition qui provient de la loi ESS permettra également de mieux cibler et de mieux suivre l'action publique en faveur de ce secteur.

## Conclusion

Il faut le dire, l'ESS n'est pas un mode de pensée, ou une simple discipline pédagogique ou n'importe quelle autre considération banale, il s'agit d'un modèle économique ; un modèle qui a non seulement un impact qualitatif mais aussi quantitatif. L'ESS en thème de chiffre, c'est :

- 10% du PIB de la France
- 200 000 structures
- 2,4 millions de salariés représentant une masse de 54 milliards d'euros
- + 24 % d'emplois créés depuis 2000
- 600 000 recrutements d'ici à 2020 en raison des départs à la retraite.

Mais en s'intéressant à l'évolution de l'ESS ces dernières années et dans chaque secteur, qu'obtiendra-t-on ? Dans cette seconde partie, après avoir abordé l'ESS en France, cette étude a pour vocation d'en faire une analyse économique pertinente.

**PARTIE II :**

-

**ETUDE ET ANALYSE ECONOMIQUE**

---

## Introduction

« *Les entreprises de l'Économie sociale et solidaire (ESS) font l'objet d'un regain d'intérêt dans un contexte de crise économique et financière, mais elles restent encore méconnues, tant du point de vue de leur mode d'organisation que de leur contribution à la production de biens et services généralement territorialisés.* » c'est ce qu'affirmaient Danièle DEMOUSTIER et Nadine RICHEZ-BATTESTI (2010) dans un travail de recherche effectué sur les organisations d'Economie Sociale et Solidaire. Un travail de recherche effectué sur deux ans afin d'identifier au mieux le régime de gouvernance, le mode de régulation ainsi que l'aspect "développement territorial" des entreprises d'ESS. Bernard GUESNIER (2012) Professeur – Université de Poitiers partira de ce général pour en venir à un particulier, c'est-à-dire le devenir de l'ESS en France. « *Aujourd'hui l'ESS apparaît bien comme une véritable force de recours pour répondre aux attentes de la demande de solidarité qui émane du corps social et aux besoins de la société qui ne sont satisfaits ni par le secteur public ni par le secteur privé.* » C'est sur la base de cette assertion de l'auteur que nous tenterons de présenter l'ESS à cette époque en France.

### ***1-1- Comment se porte l'ESS en France ?***

L'économie sociale et solidaire (ESS) se diversifie et continue à créer de l'emploi en France. L'économie sociale et solidaire a investi presque tous les secteurs d'activité. Partant du service à la personne, au service de prestation de service avec des valeurs ajoutées importantes, l'ESS est présente. Excellent facteur de cohésion et de création de lien social, l'ESS permet aux organisations de prospérer au mieux. « Elle rassemble aujourd'hui plus de 221 000 établissements employeurs et 2,37 millions de salariés en France ». *C'est ce que révèle l'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire 2017.*

### ***1-2- L'ESS crée toujours de l'emploi***

Ali DARDOUR (2012) oriente ses travaux sur l'ESS en mettant un point d'honneur sur l'Entrepreneuriat social. « *Orientées vers des activités de niche que ni l'État, ni le secteur privé ne sont en mesure de satisfaire, l'économie solidaire rassemble diverses activités comme le commerce équitable, la protection de l'environnement, la finance solidaire, les structures d'insertion par l'activité économique dont le poids économique ne cesse de croître* ». L'auteur nous avance également des chiffres de l'Insee (2009) ; l'économie sociale et solidaire représentée par les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations, représente 10% de l'emploi en France, 215 000 employeurs et 2,3 millions de salariés. Avec plus de 5 000 créations d'entreprises en moyenne chaque année, elle poursuit son développement. L'emploi y a progressé de 5 % entre 2008 et 2014, alors qu'il a baissé de 1,2 % dans le reste de l'économie. Les associations concentrent l'essentiel des salariés de l'économie sociale et solidaire (plus des trois quarts d'entre eux). En revanche, ce sont les fondations et les mutuelles qui ont connu la plus forte croissance de leurs effectifs ces dernières années.

### ***1-3- Et de la vie dans les territoires***

L'économie sociale et solidaire est implantée dans toute la France. La part de l'ESS dans l'emploi va du simple au double : de 7 % à 14 %. L'économie sociale et solidaire est particulièrement pourvoyeuse d'emplois dans les zones rurales. Ces structures contribuent ainsi à dynamiser certains territoires, par les emplois directs qu'elles créent mais aussi par les services annexes qu'elles nécessitent (restauration collective, transport, loisirs...). Ce qui contribue à une véritable « économie de proximité » dont les emplois ne sont pas délocalisables. Dans l'étude sur quatre zones d'emploi en Rhône-Alpes réalisée par Danièle DEMOUSTIER (2010), on se rendra vite compte que « *l'Économie sociale et solidaire est de plus en plus reconnue comme un ensemble d'entreprises*

*développant, notamment au niveau local, une logique socio-économique spécifique.* » A l'issue de l'étude sur les quatre zones, la comparaison fait apparaître un fort enjeu de transversalité et de mutualisation. Le constat fait est que, pour que l'ESS participe pleinement à la régulation territoriale, des médiations institutionnelles semblent indispensables pour assurer ce passage entre logique sectorielle et transversale au niveau territorial.

#### ***1-4- L'ESS : un terrain d'innovation***

Cette seule dynamique d'innovation peut embraser plusieurs aspects. Parlant de l'aspect de développement durable par exemple, nous retrouverons Anne-Marie CRETENEAU (2010) maître de conférence à l'université de Poitiers qui met en avant le lien entre ESS et Développement durable qui selon elle, est intimement lié. « *L'adoption de la définition substantive s'apparente facilement au choix d'un modèle de développement intégrant les préoccupations sociales et environnementales* » Nadine RICHEZ-BATTESTI et Delphine VALLADE (2009) reviennent encore dans cette étude mais tenteront cette fois-ci de mettre en avant l'innovation technique au cœur des préoccupations de l'ESS. Leur étude partira d'une question : « *Comment favoriser le développement d'innovation sociale susceptible de répondre à des besoins sociaux à travers des initiatives collectives et partenariales combinant projet de territoire, laboratoire en SHS et projet d'entreprise ?* » Elles mettent notamment en évidence le rôle central des dynamiques collectives et de la traduction pour permettre l'accord entre des parties prenantes élargies.

En plus de créer des emplois, l'économie sociale et solidaire a toujours été un lieu d'innovation. En investissant de nouveaux champs, elle diversifie ses secteurs d'activité. Dans le domaine de l'alimentation par exemple, l'Atlas commenté de l'ESS 2017 note l'arrivée des supermarchés coopératifs et participatifs en France (une vingtaine est en projet). Tout comme la naissance de nouvelles plateformes de production ou de commercialisation en circuit court, sous forme associative ou coopérative, en plus des traditionnelles AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne).

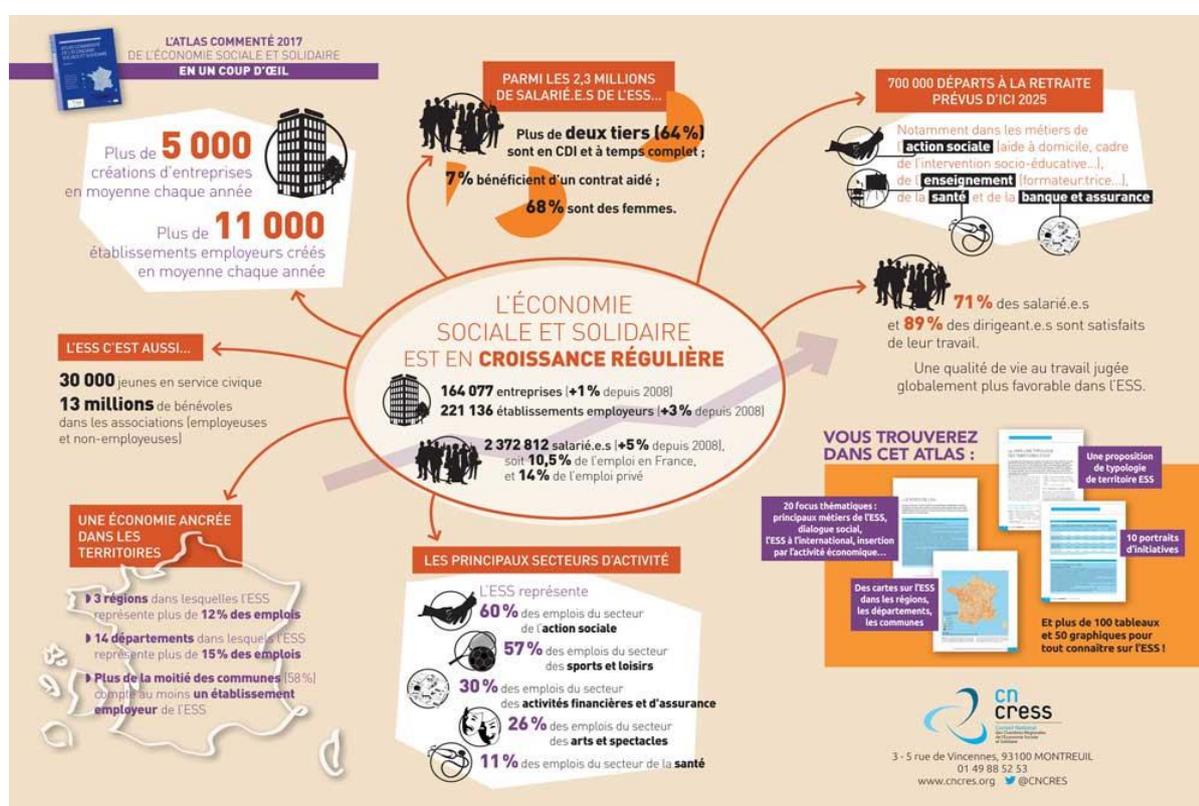
#### ***1-5- Des salaires plus faibles dans l'ESS***

Si elle affiche un dynamisme certain, tout n'est pas idyllique au pays de l'ESS. Comparés au privé à but lucratif, les salaires y sont plus faibles de 14 % en moyenne. Avec des différences toutefois selon le type de structures. Ceci est tout à fait logique quand on sait que les structures de l'ESS essentiellement les associations et certaines fondations fonctionnent de manière plus ou moins bénévoles avec des systèmes de salariat très particuliers. Mais il est plus élevé dans les coopératives et les mutuelles qui eux constituent les secteurs engendrant le plus de plus-values. Par ailleurs, les rémunérations sont globalement moins dispersées dans l'économie sociale et solidaire.

Autre particularité de l'ESS : les salariés travaillent plus souvent à temps partiel. Seuls 6 emplois sur 10 sont à temps complet contre 8 sur 10 dans le privé hors ESS. Mais l'écart se réduit.

### 1-6- Des salariés attachés à cette « autre » économie

Selon plusieurs indicateurs, la qualité de vie au travail est encore aujourd'hui meilleure dans l'ESS que dans le reste de l'économie. Ce dernier aspect fait bien ressortir l'importance du social au cœur d'une économie. Ce qui justifie en tout point de vu l'idée selon laquelle l'humain est au cœur des préoccupations de l'ESS. En thème de chiffre, nous auront les valeurs suivantes : « 71 % des salariés et 89 % des dirigeants de l'économie sociale et solidaire se disent satisfaits de leur travail, qu'ils jugent « utile ». Ils se déclarent « fiers » de travailler dans leur structure et souhaitent continuer à y exercer pour une grande majorité d'entre eux. » (Cress)



L'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire 2017 (4<sup>e</sup> édition) a été réalisé par le réseau des CRESS et son observatoire national. Publié aux éditions JurisAssociations.

## Chapitre II : ANALYSE ECONOMIQUE DE L'ESS

A travers cette partie, nous ferons ressortir ce que représente l'Economie sociale et solidaire en terme de chiffre. Quelle est sa part dans le Produit Intérieur Brut et sa contribution globale à l'économie nationale. Etant donné la naissance de loi sur l'ESS en 2014, les informations misent en avant date de l'année 2014.

Tableau 1 – Poids de l'économie sociale en 2014 (en %)

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Economie sociale	Secteur concurrentiel
Emplois	9,8%	1,7%	0,8%	0,4%	12,7%	100,0%
Masse salariale	7,0%	1,8%	0,9%	0,4%	10,1%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

A travers ce tableau, nous pouvons voir en terme de pourcentage la part des structures de l'ESS dans la valeur ajoutée globale du secteur de l'ESS dans l'Economie Nationale. A titre de repères, l'emploi associatif (9,8%), à lui seul, est plus important que l'ensemble du secteur de la construction qui représente 8,2% des emplois privés. (Source: ACOSS STAT n°208 –Mars 2015)

Tableau 2 – Composition de l'économie sociale en 2014 (en valeur et %)

	Etablissements (arrondis)		Emplois		Masse salariale	
			(en milliers de personnes physiques)		(en millions d'euros)	
Associations	165 350	82,8%	1 827	76,7%	37 712	68,7%
Coopératives	25 340	12,7%	319	13,4%	9 992	18,2%
Mutuelles	7 680	3,8%	157	6,6%	5 071	9,2%
Fondations	1 425	0,7%	80	3,4%	2 155	3,9%
Economie sociale	199 795	100,0%	2 383	100,0%	54 930	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Tableau 2 – Composition de l'économie sociale en 2015 (en valeur et %)

	Etablissements		Emplois		Masse salariale	
			(en milliers de personnes physiques)		(en millions d'euros)	
Associations	167 506	82,6%	1 835	76,7%	38 314	68,7%
Coopératives	26 060	12,9%	317	13,2%	10 045	18,0%
Mutuelles	7 678	3,8%	157	6,6%	5 133	9,2%
Fondations	1 463	0,7%	83	3,5%	2 278	4,1%
Economie sociale	202 707	100,0%	2 392	100,0%	55 770	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Les données sont présentées à l'unité près, mais doivent être lues en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

L'emploi généré par le secteur de l'Economie sociale et Solidaire les tableaux en 2014 comparés à celui en 2015 montre essentiellement la part en millier d'euro et en pourcentage de la masse salariale. Mais plus important encore, il s'agit de l'évolution. En 2014, nous passerons de 165 350 établissement associatifs pour 167 506 établissement en 2015 ; ce qui entrainera une augmentation de la masse salariale de 37 72 à 38 314. Même constat pour les autres secteurs d'activité ; cela implique la perpétuelle évolution des secteurs de l'ESS.

Tableau 3 – Caractéristiques des composantes de l'économie sociale en 2015

	Taille moyenne des établissements (nombre moyen de salariés)	Salaire moyen annuel par salarié (en €)
Associations	11,0	20 884
Coopératives	12,1	31 736
Mutuelles	20,5	32 619
Fondations	57,1	27 280
Ensemble de l'économie sociale	11,8	23 315
Ensemble du secteur privé	9,4	29 478

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Ce tableau présente le détail en matière de répartition en taille et en masse salariale des entreprises de l'ESS d'une part puis d'autre part confirme une petite comparaison entre le secteur privé et le secteur de l'ESS. Ces résultats justifient nos assertions émises plus haut en ce sens que nous avons la preuve que les coopératives et les mutuelles constituent les secteurs qui engendrent le plus de revenus. Suivi des fondations et enfin des associations. Paradoxalement le secteur privé dispose de moins de salariés mais engendre plus de masse salariale.

Tableau 4 : Evolution de la masse salariale entre secteur privé et secteur d'ESS de 2011 à 2015

	Entre 2011 et 2012		Entre 2012 et 2013		Entre 2013 et 2014		Entre 2014 et 2015	
	Economie sociale	Secteur privé hors ES						
Etablissements	0,2%	0,3%	-0,1%	-0,2%	0,6%	0,1%	1,5%	-0,2%
Salariés	0,3%	-0,2%	0,3%	-0,5%	0,9%	0,2%	0,4%	0,0%
Masse salariale	2,6%	2,1%	1,9%	-0,1%	2,0%	2,8%	1,5%	1,6%

Sources : ACOSS-IRSSAF et MSA – Traitement R & S

Ce tableau nous présente de façon plus succincte l'évolution entre 2011 et 2015 mais par intervalle d'une année.

Entre 2011 et 2012 ; le secteur privé est à +1% par rapport à l'ESS mais se retrouve paradoxalement à -0.2% en matière d'emploi et par conséquent -0.5% de masse salariale.

Après des régressions entre 2012 et 2013 des deux côtés, nous constatons une très grande augmentation (+0.5%) dans le secteur de l'Economie Sociale contre une petite augmentation (+0.2%) dans le secteur privé ; puis Entre 2014 et 2015 ; le nombre d'établissements du secteur privé en baisse de -0.2% par rapport à l'ESS, qui augmente à 1.5%. La question qu'on se pose : Les salariés ont-ils quitté le secteur privé de l'Economie Classique pour l'Economie Sociale et Solidaire ?

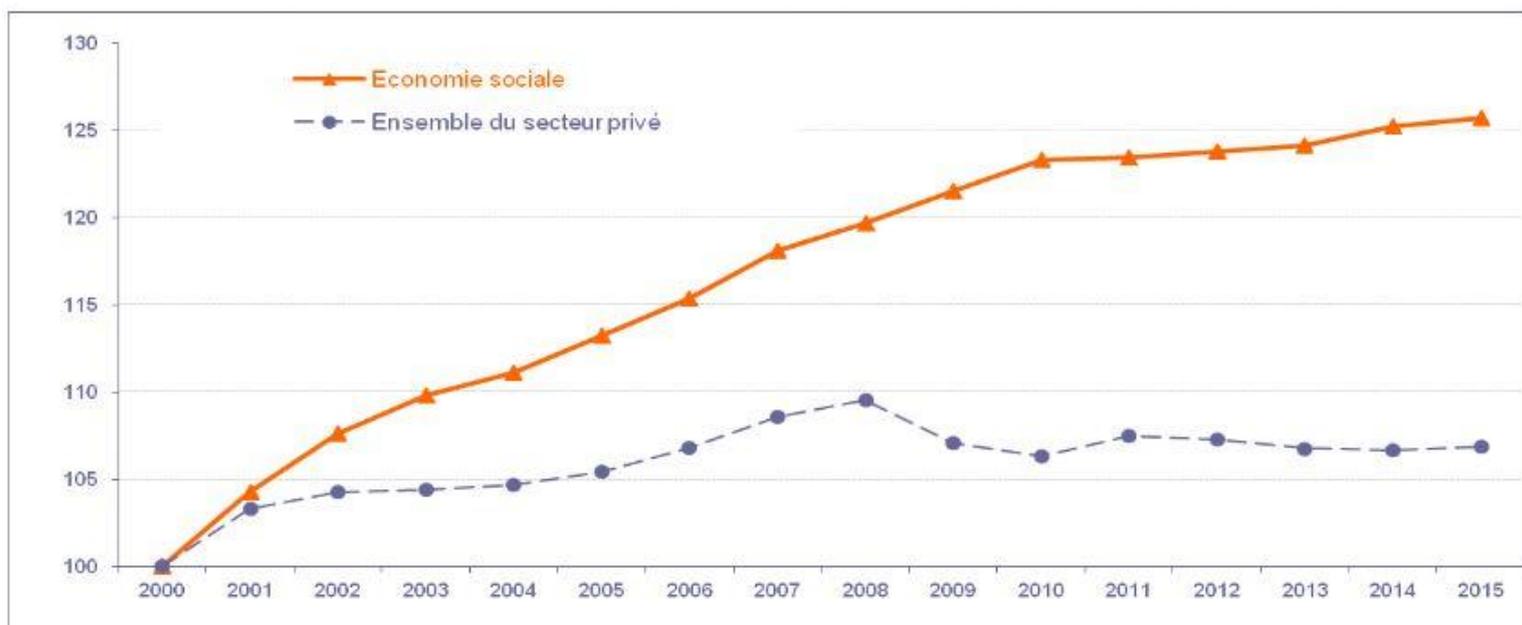
Tableau 5 : Répartition salariale en régime associatif général et régime associatif agricole

	Etablissements	Salariés	Masse salariale en K€
Régime général	160 740	1 746 820	36 627 872
Régime agricole	6 760	87 820	1 686 606
Total associations	167 500	1 834 640	38 314 479
Variation 2014-2015	+1,3%	+0,4%	+1,6%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement Recherches & Solidarités.

Le tableau 5 a pour but de montrer la répartition existante entre le régime général et le régime agricole dans les associations. Les chiffres parlent d’eux-mêmes, les emplois sont plus développés dans tous les autres secteurs d’activité par rapport au secteur agricole.

Graphique 1 – Evolution comparée de l’emploi d’économie sociale et du secteur privé



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S

La partie la plus pertinente de cette courbe est la fin des années 2008 et le début des années 2010. En effet, nous partons d’une base de 100% entre 2000 et 2015, avec une évolution dans le secteur privé et celui de l’Economie Sociale. On remarquera une évolution d’environ 5% de 2001 à 2001. On constate une constante dans les deux secteurs. Mais à partir de 2008 en glissant sur 2009 (période de la crise économique mondiale ou grande récession d’après les anglophones) le secteur privé n’a cessé de régresser alors que le secteur de l’Economie Sociale n’a cessé de croître. Jusqu’en 2015, nous étions à une évolution à hauteur de 25% en Economie Sociale alors que le secteur privé était à environ 7%)

Tableau 6 : Evolution de tous les secteurs entre 2013 et 2014

	Régime agricole		Régime général		Total du secteur		
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Evolution salariés 2013-2014
Coopératives agricoles	4 715	76 785	80	785	4 795	77 570	-1,6%
Coopératives de production	40	640	1 540	27 425	1 580	28 065	1,8%
Coopératives de crédit	7 015	72 940	9 210	92 475	16 225	165 415	-0,9%
Coopératives de consommation	NC	NC	340	5 580	340	5 580	-3,0%
Coopératives artisanales	NC	NC	270	2 815	270	2 815	0,6%
Coopératives commerciales	-	-	80	7 550	80	7 550	-0,6%
Autres coopératives	150	1 800	1 905	30 330	2 055	32 130	5,4%
<b>TOTAL COOPERATIVES</b>	<b>11 920</b>	<b>152 165</b>	<b>13 425</b>	<b>166 960</b>	<b>25 345</b>	<b>319 125</b>	<b>-0,3%</b>

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA

Les fondations représentent une part assez importante de l'Economie Sociale et Solidaire. En s'intéressant à ce que représentait le régime générale par rapport au régime agricole ; tous secteurs confondus dans le cas des fondations, on compte un peu plus de 26.000 établissements coopératifs, répartis entre le régime agricole (55% de coopératives de crédit et 43% de coopératives agricoles) et le régime général (près de 70% de coopératives de crédit). Les 316.500 salariés se répartissent assez équitablement, en une petite moitié sous régime agricole (47%), dont 74.700 dans les coopératives agricoles et près de 73.000 dans le domaine du crédit et une petite majorité (53%) sous régime général, dont près de 92.400 dans le seul secteur du crédit. Après une année 2011 difficile pour le secteur, les années 2012, 2013 et 2014 avaient présenté un redressement de l'emploi qui se confirme au titre de l'année 2015. Les associations sous régime agricole représentent environ 4% du total des employeurs et près de 5% du nombre des salariés, avec un retrait d'environ 800 emplois en 2015. Globalement, tous régimes confondus, le nombre des établissements a augmenté un peu plus (+ 1,3%) que le nombre de salariés (0,4%), soit environ 2150 établissements de plus et environ 7.800 emplois supplémentaires.

Tableau 7-1

Année	PIB
2009	1 939,0
2010	1 998,5
2011	2 059,3
2012	2 091,1
2013	2 115,7
2014	2 141,1
2015	2 181,1
2016	2 228,9
2017	.

Tableau 7-2

Année	PIB (%)
2010	2,0
2011	2,1
2012	0,2
2013	0,6
2014	0,6
2015	1,3
2016 (provisoire)	1,1

L'ESS c'est 10% du PIB National. Que représente exactement cela en terme de valeur ?

Tableau 8

ANNEE	PIB NATIONAL	PART DE L'ESS (%)	PART TOTAL DE L'ESS (en millier d'€)
'2013	2115,7	10.5%	222.14
2015	2181, 1	13,9%	303,17

Nous l'aurons bien remarqué, l'ESS est d'une importance prouvée et d'utilité certaine.

L'ESS en terme de chiffres, c'est : les coopératives qui génèrent près de 4,6milliards d'euros (*les sccop.coop*), les mutuelles qui représentent plus de 15000 organismes, représentant 60 % des organismes d'assurance du marché français et 6% de l'emploi de l'ESS en France (*mutualité.fr*), les associations qui sont estimées à 1 300 000 actives en France avec 85 milliards d'euros soit 3,2% du PIB français (*assoiatheque.fr*) et les Fondations qui constituent un fonds d'aides solidaires.

### Conclusion

Cette étude tend vers sa troisième et dernière partie qui sera consacrée au diagnostic Economique de certaines structures de l'Economie Sociale et Solidaire en France choisies en fonction de leur impact économique. Plus exactement, en ESS, nous avons les statuts de Société coopératives et participatives (Scop), les mutuelles, les associations et les Fondations. Afin donc d'effectuer un état des lieux, il sera question de considérer une structure issue de chaque statut d'ESS qui fera objet d'un diagnostic.

**PARTIE III :**

-

**DIAGNOSTIC ECONOMIQUE D'ENTREPRISES  
D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

## Introduction

« *Le diagnostic d'entreprise est un jugement porté sur la situation d'une entreprise ou d'une organisation en fonction de ses traits essentiels et des contraintes de son environnement et visant à dégager la marge de manœuvre dont elle dispose pour atteindre ses objectifs éventuellement redéfinis* » (Virgile CHASSAGNON). Cette définition assez complète nous situe sur le contenu de cette partie pratique de ce mémoire. En effet, l'objectif poursuivi à travers la mise en route du diagnostic des entreprises d'Economie Sociale et Solidaire est de présenter ses structures dans un contexte global. C'est-à-dire d'identifier comment elles fonctionnent, quels secteurs d'activité couvrent elles pour la plupart et comment évoluent-elles dans un système économique qui s'identifie par une société de consommation de masse.

Après avoir présenté la méthodologie mise en route, le diagnostic sera présenté sous forme de compte rendu suivi à chaque fois d'une appréciation personnelle.

## Section 1 : METHODOLOGIE D'ETUDE

D'une façon générale, le Diagnostic économique répond à une question particulière, une question qui est généralement posée par la structure ou l'entité d'étude. Dans le cas d'espèce, le processus inverse a été mis en application. En effet, notre interrogation était de savoir comment fonctionne les entreprises d'économie sociale et solidaire. D'une façon standard, les entreprises du secteur privé (d'économie classique) ont une ossature plus ou moins évidente. En peloton de tête, la direction avec ses services dérivés et annexes qui s'occupe de la prise de décision et de la gestion administrative, ensuite en second échelon les travailleurs qui ont pour seule et unique mission d'exécuter les tâches et de respecter les ordres et directives et enfin une dernière catégorie qui regroupe les agents d'entretien ou de liaison etc. Il s'agit d'une disposition générale qui met réellement en avant le lien de subordination entre employeurs et employés. Ce système est le même quel que soit le statut juridique considéré.

Considérant cet état des choses et partant de l'hypothèse selon laquelle ce système n'est pas ou plus la mieux adaptée, il paraissait normal de s'intéresser aux structures de cette nouvelle économie qui semble donner une réponse positive à la problématique économique.

La méthode mise en œuvre a été la mise en place d'un entretien avec les structures. Le diagnostic effectué est essentiellement un diagnostic partiel. Les points clés abordés étaient :

- Le Diagnostic Social :

Montrer le fonctionnement interne au sein de la structure, c'est-à-dire les relations sociales dans l'entreprise, comment se fait la gestion des conflits ou des tensions etc.

- Le Diagnostic Système d'information

Dans le cadre de son interaction avec l'extérieur, comment se fait la collecte d'information, comment se fait le traitement de cette information, comment en juger de sa pertinence et nécessité.

- Le Diagnostic Qualité :

Il s'agit d'un examen méthodique de tous ce qui concerne de la structure. C'est à dire de faire ressortir de manière générale les points forts et les insuffisances dans le domaine en matière de qualité.

- Le Diagnostic Financier :

Il ne s'agira pas de décortiquer tout le système financier mais juste de faire ressortir le système de gestion, comment se gère et se fait la comptabilité dans une structure d'ESS, comment évolue le chiffre d'affaire etc.

Après prise de contacts avec les structures, si validation de la demande, il était question ensuite de se rendre sur place puis d'effectuer l'entretien.

Des problèmes d'ordre administratifs ont été rencontrés néanmoins. Pour certaines structures, il pourrait s'agir d'un manque de personnel disponible pour répondre aux questions, pour d'autres, il serait question de manque de temps ou encore de demandes demeurées sans réponses.

## Section 2 : STRUCTURES ETUDIEES

L'objectif de prime abord visé était de pouvoir diagnostiquer tous les statuts qui se retrouvaient dans l'Economie Sociale et Solidaire. Mais dans cette étude, il ne sera question que des deux statuts les plus importantes à savoir les associations et les sociétés coopératives et participatives. Les structures interrogées sous ses statuts sont :

- « L'association » épicerie Sociale et Solidaire à Firminy ;
- L'association le GIE-ESS de Saint-Etienne ;
- La SCOP accolades de Lyon.

### ***2-1- Epicerie Sociale et Solidaire de Firminy***

A Firminy, « Le P'tit Pont de Layat » est une épicerie pas comme les autres. Il s'agit d'une épicerie Sociale et Solidaire. Sociale car elle a pour vocation de permettre à des personnes de bénéficier de réduction sur les produits en fonction de certains critères sociaux. L'épicerie « le P'tit pont de Layat » accueille ses bénéficiaires qui sont suivi par une conseillère en Economie Sociale et Familiale. Cette dernière établie les dossiers des bénéficiaires et leur permet d'obtenir des réductions sur tous les produits présents dans l'épicerie ; et Solidaire car elle est d'abord et avant tous ouverte à tous. Cette structure de l'économie sociale et solidaire a pu connaître le jour grâce à l'élue écologiste de la ville de Firminy ; Anne de Beaumont. Aujourd'hui, après 13 années d'existence, ce lieu est un acteur important d'un quartier longtemps délaissé de cette ville de 17 000 habitants, proche de Saint-Etienne.

#### ➤ Diagnostic Sociale

Au sein de cette organisation qui compte deux salariés et une dizaine de bénévoles, il n'existe aucun service des ressources humaines. L'organisation des équipes est assurée par la responsable du magasin qui organise son équipe de bénévoles sur des missions et des tâches. Afin d'être plus proche de leur clientèle et de favoriser le lien social, la structure met en place des café délices à accès gratuit. Ces instants cafés a pour but de favoriser la cohésion et l'intégration sociale ; mais également de permettre aux bénéficiaires de faire part de leurs insatisfactions ou préférences afin d'améliorer la qualité de prestation de service de l'épicerie. La gestion des conflits au sein de la structure est systématiquement redirigée vers le président de l'association qui prend les mesures nécessaires.

### ➤ Diagnostic Système d'information

La structure ne dispose pas d'un système marketing ou d'une stratégie marketing afin de développer son activité. Elle offre la possibilité aux clients d'interagir directement avec elle (la structure). Un client aura par exemple la possibilité de faire part de sa préférence sur un produit afin que l'épicerie puisse la mettre en commande pendant ses ravitaillements. Afin de mieux se faire découvrir, l'épicerie organisera des soirées ou des événements afin de réunir les habitants et de ce fait, se faire davantage connaître. Avant la mise sur pied de la structure, une enquête a été faite afin d'identifier les principaux besoins de la population ; afin de permettre de fournir des services en lien avec une demande effective.

### ➤ Diagnostic qualité

La qualité du service dépend de l'appréciation des clients. L'épicerie compte mettre en place un rayon de produits Bio afin de diversifier ses produits et surtout dans le but de répondre à une demande des clients. Mais cette même qualité de service baisse car l'un des problèmes majeurs rencontré par la structure est le manque parfois de bénévoles afin d'effectuer un ravitaillement en grande qualité.

### ➤ Diagnostic Financier

L'épicerie est financièrement autonome en ce qui concerne la gestion au quotidien de la structure. Plus précisément, l'approvisionnement en denrées alimentaires. Elle bénéficie néanmoins d'une subvention de la collectivité afin de gérer ces charges fixes. Elle rémunère ses salariés et dispose d'un fonds de roulement qui depuis sa création n'a jamais été en dessous de 7 milles euros.

Malgré la stabilité de l'organisation, elle rencontre quelques problèmes. Il s'agit par exemple :

- Du manque de bénévoles
- La concurrence faite par les grandes enseignes telles que Lidl et géant casino
- Le peu de marge financière qui ne leur permet pas de vraiment diversifier les produits
- Manque de compétence dans certains domaines tels que l'informatique par exemple

Une petite structure comme l'épicerie Sociale et Solidaire de Firminy fournit une prestation dont l'importance est tant quantitative que qualitative. Elle est facteur de cohésion sociale et fait ressortir son aspect économique à travers ses salariés. Elle permet également un développement de compétences car les bénévoles assurent des missions de gestion de stocks, de caissiers et de gérante ; compétences qu'ils revalorisent afin de trouver de l'emploi. Avec une structure administrative souple et directe, l'épicerie demeure soudée et dynamique.

« Dans l'idée, c'est tout le monde qui interagit. Quand on dit ESS, on pense tout de suite au bénévolat, au social, mais ce n'est pas que ça car il y a aussi tout un aspect professionnel. » a déclaré le président de cette structure, Joël Moulin.

## **2-2- L'association GIE-ESS**

Le GIE-ESS est une association à dimension transversales qui intervient dans le domaine de la culture et la solidarité internationale. A l'échelle nationale, l'association intervient sur le plan local (St-Etienne) sur des thématiques de promotion de l'ESS et de développement des jeunes talents culturels et artistiques ; que ce soit des associations ou des personnes physiques. Elle les accompagne à travers une convention qui leur donne le statut « d'Adhérent au GIE-ESS ». Elle met en avant leur savoir et promotionne tant bien que mal leur potentiel à travers les réseaux sociaux, la presse (journaux, radio) et à travers des événements qu'elle organise (festival). L'association porte deux événements phares. D'une part il s'agit de : « LA PROMOTION DE L'ESS SUR LE ROANNAIS » qui en est à sa deuxième édition et d'autre part le « FESTIVAL Cultur'Arts » (sur st Etienne) qui en est à sa première édition. Au niveau International, grâce à nos partenaires institutionnels, elle mène des projets d'Echanges culturels et de développement de l'ESS dans des pays d'Afrique comme le Benin et le Togo ; le premier projet étant déjà mis en route.

Avec leur crédo de Fédération de ressources, elle met tout en œuvre pour arriver à de bons résultats

### ➤ Diagnostic Sociale

Le bureau de l'Association GIE-ESS est composé d'un président, un vice-président, un gestionnaire administratif salarié, un comptable et un chargé des relations internationales ainsi qu'un très grand nombre de bénévoles. Cette grande équipe fonctionne sans aucune hiérarchie. Chacun des membres du bureau dispose d'une mission et de ses tâches qui sont systématiquement réalisées. Un système peu complexe et qui offre une forte autonomie aux travailleurs.

### ➤ Diagnostic Système d'information

La vice-présidente de cette organisation est entre autre en charge de la communication ; une communication tant à l'interne qu'à l'externe. Les informations sont systématiquement relayées et mise à la disposition de tous les membres du bureau ainsi que des bénévoles. Ce qui n'est pas le cas dans les entreprises de type classiques. En effet, dans les entreprises classiques, l'information suit un chemin bien précis et n'est donné qu'à l'ayant droit. En économie sociale et solidaire, le principe de la collaboration efface ce système singulier et permet d'en venir à une libre participation aux décisions de l'entreprise.

En ce qui concerne son environnement extérieur, le GIE-ESS fonctionne suivant un système de réseau. C'est-à-dire que, pour faire connaître son cœur de métier au public, l'association se base non seulement sur une communication professionnelle mais aussi sur un réseau développé par les membres du bureau qui assurent le fonctionnement de la structure.

➤ Diagnostic qualité

La qualité de ses prestations s'exprime par son nombre d'adhérents ainsi que le succès des activités qu'il mène. Le GIE-ESS est reconnu dans son métier et dispose de l'appui des collectivités municipales dans le cadre de ses activités. Malgré son appartenance à l'économie sociale et solidaire, cette structure produit une performance économique.

➤ Diagnostic Financier

Le fond de roulement annuel de l'association est d'un montant qui avoisine les 10.000 euros. Cette association est financièrement autonome et dégage son bénéfice des événements qu'elle organise. Ayant débuté ses activités récemment, nous n'avons pas pu obtenir des montants sur plusieurs exercices afin d'en dégager l'évolution.

*« L'Economie Sociale et Solidaire a but de fédérer les ressources et en tant que telle, elle s'inscrit dans une dynamique de mise en valeur des compétences personnelles et du savoir-faire individuel. En Economie classique, l'on se concentre sur les diplômes ou le poids d'un curriculum vitae alors que l'ESS se base sur la compétence acquise. L'économie classique, indirectement entraîne la chute du système économique. »* (Le président du GIE-ESS)

### **2-3- La SCOP Accolades**

Accolades a été créée sous le statut d'entreprise individuelle en 2005. Une équipe s'est constituée et étoffée progressivement. En 2009, l'entreprise a adopté le statut de Scop : Société coopérative et participative. En rejoignant le réseau des Scop, Accolades a fait le choix d'une entreprise collective, où les valeurs coopératives se déclinent en principes démocratiques, solidaires, équitables et durables : En fonctionnant selon le principe « 1 personne = 1 voix », leur mode de gouvernance coopératif s'attache à ce que chacun puisse, en toute équité, participer au projet commun. Chacun des salariés d'Accolades est associés. En conjuguant activité économique et utilité sociale au service de l'humain, ils inscrivent leur action dans l'Économie Sociale et Solidaire. La répartition des résultats est prioritairement affectée à la pérennité des emplois et du projet de l'entreprise. En s'appuyant sur leur savoir-faire, ils inscrivent le changement social à la fois comme finalité et principe de leur action. L'organisation et la stratégie résonnent en cohérence avec la démarche participative qui anime chacune de leurs missions. Le projet d'accolade est conduit par une équipe de 7 salariés-associés, impliquée depuis la production de l'activité jusque dans le pilotage

stratégique, avec une organisation distribuée et partagée. L'équipe d'Accolade accompagne les porteurs de projets collectifs qui souhaitent favoriser leur développement en conduisant des démarches participatives : élus, bénévoles associatifs, acteurs institutionnels du développement local et/ou du secteur médicosocial, universitaires, chefs d'entreprise...

#### ➤ Diagnostic Sociale

L'entreprise Accolades est une structure qui s'inscrit dans la dynamique de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle fonctionne donc suivant une dynamique de solidarité. Cette structure réalise un chiffre d'affaire de plus de 500 mille euros, comme n'importe quelle autre entreprise d'économie classique, mais avec un mode de fonctionnement différent. La structure est composée de 6 salariés qui sont aussi associés de l'entreprise et toutes les fonctions d'une entreprise classique se retrouve entre les 6 salariés associés. Les relations entre les membres de cette entreprise sont horizontale car avec le système de gestion participative, tous interviennent dans la gestion et collaborent de façon unilatérale. L'entreprise fonctionne sans un service de ressources humaines car les salariés sont autogérés. Ce système assure la cohésion de groupe et assure un bon fonctionnement de l'entreprise.

#### ➤ Diagnostic Système d'information

Dans toute entreprise, l'information circule de façon verticale. C'est-à-dire qu'elle partira de la direction, fera les différentes étapes de l'organigramme avant d'en venir à la bonne destination. Tous ce système d'information entraine un coût supplémentaire pour l'entreprise, un coût quantitatif et qualitatif. L'information circule de manière horizontale. Le diagnostic a été poussé vers le système d'information avec l'environnement extérieur de l'entreprise. C'est-à-dire comment l'entreprise collecte l'information et l'exploite afin de développer son entreprise. A cette question, la réponse a été « *Nous utilisons un système de réseau ; c'est-à-dire que chacun de nos salariés associés mes a contribution son carnet d'adresse et cela nous permet de toucher une clientèle assez diversifiée* » (Réponse du responsable administratif). Dans une entreprise d'économie classique, le chef d'entreprise ne permettra pas que l'employé apporte un contact personnel pour l'activité de l'entreprise ou un réseau personnel. La Scop Accolades exploite son environnement au maximum afin d'en tirer profit à travers ces informations qu'elle recueille et via plusieurs canaux.

#### ➤ Diagnostic qualité

La qualité des prestations de la Scop Accolades se justifient pat l'expérience des associés salariés. Cette qualité de leur prestation leur a value une présence sur tous le territoire français ainsi qu'à l'international. A l'interne, l'impact positif de ce type de système de travail est le bien-être au travail. Aujourd'hui, dans beaucoup de structure, les travailleurs sont déconnectés et n'ont pas forcément

leur mot à dire dans la gestion et le système essaie de rompre avec ça. La société se sent mieux car chacun aura son mot à dire.

➤ Diagnostic Financier

Accolades a fait progresser son chiffre d'affaire entre 2016 et 2017 de 19,6%. Depuis leur création, le chiffre d'affaire n'a pas arrêté de progresser. Ce qui justifie de leur notoriété. Cette entreprise est une structure de l'ESS. Elle a une utilité sociale, travaille avec une solidarité de ses membres et a une réelle performance économique. Le système de collaboration entre les salariés offre une souplesse et un excellent confort du travail. La gestion participative leur permet de mettre en commun des compétences et des savoirs afin d'en venir à un résultat probant.

Il s'agit là, de la relation entre l'impact social et le développement économique. Cette structure met en avant le social pour en venir à un plus fort impact économique.

*« L'ESS, C'est l'avenir. Le modèle classique est inégalitaire. L'ESS reparti également, ce qui est différent dans les structures de l'Economie Classique. L'ESS va s'améliorer pendant que l'économie classique va s'effondre. »* d'après le chargé administratif de Accolades.

## Chapitre 2 : Bilan et retour d'expérience

---

Comme PEPITA OULD Ahmed (2010) l'exprime si bien à travers son article La solidarité vue par l'« économie sociale et solidaire », le mot solidarité revient de façon récurrente et mérite une attention particulière. La solidarité est définie par Marie-Claude Blais en 2008 dans son article Solidarité. « *L'idée de solidarité se développe au cours du XIXe siècle pour répondre à la difficulté de penser le lien social entre des individus que la Révolution a rendus libres et égaux en droit. La métaphore de l'organisme s'impose alors, accompagnée des notions de fonction, d'association, de coopération – sur fond d'humanisme chrétien, par exemple chez Pierre Leroux* » Toutes ses valeurs citées dans cette définition se retrouve au sein de l'Economie Sociale et Solidaire. La question n'est pas forcément de savoir si l'ESS est une économie qui ait de la valeur ou un fort potentiel mais simplement, est-elle utile ? la réponse est oui car l'ESS comme facteur de développement n'est non un gage de prospérité mais l'assurance d'une évolution. Les entreprises visitées dans le cadre de ce mémoire ont été la preuve que oui nous sommes en mesure d'investir en ESS et d'avoir un retour positif. Mettre le social au sein d'une structure, impliquer les travailleurs dans la prise de décision est une valeur partagée par l'économie sociale et solidaire. Et il n'est pas impossible de mettre cette dynamique même dans une entreprise répondant à des normes classiques.

Agnès Paradas (2012) définissait l'homme comme sujet dans l'entreprise. « *L'humain dans l'entreprise peut être considéré comme un moyen au service de la rentabilité* » ceci est tout à fait vrai car de la même manière que l'homme aurait besoin d'emploi dans une entité, aujourd'hui il est tout aussi vrai que l'entreprise a besoin de l'homme pour prospérer mais la relation aujourd'hui est dans les deux sens et il serait dramatique d'ignorer cette dimension humaine. Plusieurs autres travaux abondent dans ce sens comme par exemple Olivier Bachelard (2017) qui met en avant l'importance du bien-être au travail. Il tentera en effet d'identifier des clés concrètes pour un fonctionnement optimisé du service public pour ainsi favoriser l'innovation et l'engagement et tout ceci dans le but de mieux gérer leurs émotions et développer des logiques coopératives transversales.

Nous sommes aujourd'hui en mesure d'affirmer avec exactitude que l'économie sociale et solidaire n'est pas une utopie mais un modèle économique qui peut être la réponse à cette nouvelle époque.

## CONCLUSION GENERALE

---

Cette étude a porté sur le poids de l'économie sociale et solidaire dans l'économie nationale. Il était question de faire ressortir l'aspect économique de l'ESS. Aujourd'hui la thématique d'ESS prend une place majeure en matière d'emploi et de développement. Ce secteur est tout aussi important que prometteur car des résultats tangibles dans ce secteur d'activité sont donnés chaque année. L'ESS, c'est un très grand nombre d'activités actuelles et des acteurs divers et variés. Le mémoire d'une façon générale a tourné autour de trois grande partie. Dans un premier temps, un décor a été planté à travers les différents courants de pensées. Une revue empirique qui nous a permis de cerner le sujet sur un aspect général. Plusieurs auteurs économistes se sont penchés sur la question en l'abordant de diverses manières. Pendant que certains se concentrent sur l'aspect développement durable, d'autres prennent l'économie, ou le facteur social ou encore la dimension internationale. De cet aspect général, a découlé un aspect plus concret ; Il s'agira de l'Economie Sociale et Solidaire en France. Et pour entailler ce sujet, il a fallu remonter à la loi Hamon ou loi ESS du 31 juillet 2014. Il a été ainsi identifié les différents statuts et principes qui pouvaient composer l'ESS. Une remarque importante a été faite, c'est que trois conditions sont sine qua none pour prétendre faire partie de l'économie sociale et solidaire :

- L'utilité sociale du projet
- Le système participatif et collaboratif
- La condition liée au mode de répartition des bénéfices au sein d'une entreprise d'ESS.

C'est l'ensemble de ces facteurs qui fait la singularité de l'ESS. Cette seconde partie nous a également permis d'identifier la part de l'ESS dans le PIB nationale qui serait jusqu'en 2016-17 de 10% environ. Ce qui débouchera sur l'étude économique de l'ESS en partie 2 de cette étude. A ce niveau, il a été identifié la part (en euros ainsi qu'en pourcentage) de la masse salariale engendrée dans les structures d'ESS ; le nombre d'établissements associatifs, le nombre de fondations, de coopératives ainsi que les mutuelles. Il a été constaté que les structures associatives existent en plus grand nombre et génèrent plus d'emplois mais la plus grande masse salariale se retrouvera au niveau des coopératives et des mutuelles. Des études réalisées par le Cncress et le MSA montrera l'évolution du secteur ESS par rapport au secteur privé. On notera entre 2014 et 2015 une très grande augmentation du nombre de salariés en ESS par rapport au secteur privé. Enfin une courbe nous montre cette évolution depuis les années 2000 jusqu'à ce jour.

Cette étude finie par les résultats d'un diagnostic réalisé au sein de quelques structures de l'ESS sur le bassin stéphanois et la région lyonnaise. Sera misent en avant les structures telles que l'épicerie sociale et solidaire de Firminy, la SCOP Accolades et l'association GIE-ESS. Ces structures ont fait l'objet d'une étude qui nous aura permis de voir l'ESS dans les faits. Il s'agit d'un diagnostic partiel

qui a été effectué et un compte rendu qui est établie. Ce diagnostic a également été l'occasion de voir comment l'aspect social pouvait impacter sur l'aspect économique. Bien entendu, les informations à ce sujet ne sont pas énormes car elles sont issues d'une simple conclusion, mais il s'agit d'une théorie qui se tient car c'est elle qui prime. Plus important, on voit clairement la place de l'humain au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire.

Cette étude nous a permis de comprendre le champ de l'ESS et de pouvoir faire un parallèle avec l'Economie Classique, de pouvoir identifier ce qui fait leurs différences. Ainsi non seulement cette nouvelle économie comporte des retombées qualitatives (aspect social) mais également des retombées quantitatives (économique) qu'il convient de ne pas négliger.

Cette étude marquera sa fin par une affirmation de Guy NEYRET tiré de son article La conclusion qui parle de l'ESS en s'appuyant des comparaisons avec d'autres modèles économiques tels que le néo-libéralisme par exemple.

*« L'économie sociale n'est pas seulement productrice de lien social, mais plus largement d'échange, et donc de développement. [...] Elle peut être actrice du développement local, promotrice et productrice à cette échelle de proximité de liens de solidarité, de coopération, de mises en relation et en réseaux. Elle a en même temps à inscrire cet espace local dans des réseaux plus vastes, régionaux, nationaux, européens, mondiaux, à le relier à la planète tout entière. » (Guy Neyret, 2006).*

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

- *Blais Marie-Claude*, « La solidarité », *Le Télémaque*, 2008/1 (n° 33), p. 9-24. DOI : 10.3917/tele.033.0009. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2008-1-page-9.htm>
- *Branellec Gurvan*, « Vers une justification par les entreprises de leur appartenance au secteur de l'économie sociale et solidaire », *Gestion 2000*, 2013/2 (Volume 30), p. 103-119. DOI : 10.3917/g2000.302.0103. URL : <https://www.cairn.info/revue-gestion-2000-2013-2-page-103.htm>
- *Bachelard Olivier*, « Optimiser le bien-être au travail et la performance globale : enjeux et perspectives », *Regards*, 2017/1 (N° 51), p. 169-179. URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2017-1-page-169.htm>
- *Bocquet Anne-Marie, Gérardin Hubert, Poirot Jacques*, « Économie sociale et solidaire et développement durable : quelles spécificités pour les coopératives et les mutuelles ? », *Géographie, économie, société*, 2010/3 (Vol. 12), p. 329-352. URL : <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2010-3-page-329.htm>
- *Bioteau Emmanuel, Fleuret Sébastien*, « Quelques jalons pour une géographie de l'économie sociale et solidaire », *Annales de géographie*, 2014/3 (n° 697), p. 890-911. DOI : 10.3917/ag.697.0890. URL : <https://www-cairn-info.sidnomade-2.grenet.fr/revue-Annales-de-geographie-2014-3-page-890.htm>
- *Charmettant Hervé, Juban Jean-Yves, Magne Nathalie et al.*, « La « sécuflexibilité » : au-delà des tensions entre flexibilité et sécurité de l'emploi, les sociétés coopératives et participatives (Scop) », *Formation emploi*, 2016/2 (n° 134), p. 107-124. URL : <https://www.cairn.info/revue-formation-emploi-2016-2-page-107.htm>
- *Crétiéneau Anne-Marie*, « Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction », *Marché et organisations*, 2010/1 (N° 11), p. 31-71. DOI : 10.3917/maorg.011.0031. URL : <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2010-1-page-31.htm>
- *Crémieux Robert*, « L'avenir de l'économie sociale et solidaire : un enjeu politique », *Mouvements*, 2002/1 (n°19), p. 29-34. DOI : 10.3917/mouv.019.0029. URL : <https://www-cairn-info.sidnomade-2.grenet.fr/revue-mouvements-2002-1-page-29.htm>
- *David Hiez tente* : Hiez, D. (2014). La loi sur l'économie sociale et solidaire : un regard juridique bienveillant. *Revue internationale de l'économie sociale*, (334), 44–56. doi:10.7202/1027275ar.
- *Dardour Ali*, « Les modèles économiques en entrepreneuriat social : Proposition d'un modèle intégrateur », *La Revue des Sciences de Gestion*, 2012/3 (n° 255-256), p. 49-57. DOI : 10.3917/rsg.255.0049. URL : <https://www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2012-3-page-49.htm>

- *Demoustier Danièle*, « Économie sociale et solidaire et régulation territoriale. Étude sur quatre zones d'emploi en Rhône-Alpes », *Géographie, économie, société*, 2010/1 (Vol. 12), p. 89-109. URL : <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2010-1-page-89.htm>
- *Demoustier Danièle*, Richez-Battesti Nadine, « Introduction. Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire », *Géographie, économie, société*, 2010/1 (Vol. 12), p. 5-14. URL : <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2010-1-page-5.htm>
- *François Espagne* ; Cinq questions sur l'économie sociale et solidaire ;ancien secrétaire général de la Confédération Générale des SCOP
- *Frémeaux Philippe*, « L'économie sociale et solidaire, une réponse à la crise ? », *Revue Projet*, 2013/5 (N° 336-337), p. 85-93. DOI : 10.3917/pro.336.0085. URL : <https://www.cairn.info/revue-projet-2013-5-page-85.htm>
- *Guesnier Bernard*, « Poids et place de l'économie sociale et solidaire dans les activités économiques, entre les autres acteurs, selon les échelles territoriales », *Marché et organisations*, 2010/1 (N° 11), p. 15-30. DOI : 10.3917/maorg.011.0015. URL : <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2010-1-page-15.htm>
- *Hély Matthieu*, « De l'économie sociale « historique » à « l'économie sociale et solidaire » : une nouvelle configuration des relations entre monde associatif et collectivités publiques », *Revue française d'administration publique*, 2017/3 (N° 163), p. 543-556. DOI : 10.3917/rfap.163.0543. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2017-3-page-543.htm>
- *Isabelle Chevalier et Sylvie Gaulène* ; L'économie sociale et solidaire : un enjeu de territoire Par 2015/1 (n° 97) ; Pages : 184 ; Éditeur : ERES, DOI : 10.3917/empa.097.0129
- *Laurent Courtois* (Docteur en sociologie, chargé de mission recherche et étude), Hybridations et considération ; par IRTS de Poitou-Charentes. Le sociographe 2012/5 (Hors-série 5) Pages : 3 ; Éditeur : Champ social 12 DOI : 10.3917/graph. hs05.0013
- *Lacroix Géraldine, Slitine Romain*, « Chapitre VI. Les grands défis », dans *L'économie sociale et solidaire*. Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2016, p. 94-120. URL : <https://www-cairn-info.sidnomade-2.grenet.fr/l-economie-sociale-et-solidaire--9782130749691-page-94.htm>
- *Neyret Guy*, « Conclusion générale », dans *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2006, p. 281-282. URL : <https://www.cairn.info/les-dynamiques-de-l-economie-sociale-et-solidaire--9782707150042-page-281.htm>

- **Ould Ahmed Pepita**, « La solidarité vue par l'« économie sociale et solidaire » », Revue Tiers Monde, 2010/4 (n°204), p. 181-197. DOI : 10.3917/rtm.204.0181. URL : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2010-4-page-181.htm>
- **Paradas Agnès**, « L'homme comme sujet », RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise, 2012/2 (n°2), p. 3-16. DOI : 10.3917/rimhe.002.0003. URL : <https://www.cairn.info/revue-rimhe-2012-2-page-3.htm>
- **Richez-Battesti Nadine, Vallade Delphine**, « ESS, territoire et régime de solidarité : l'innovation sociale comme levier pour une « ville solidaire » ? », *Management & Avenir*, 2017/7 (N° 97), p. 105-127. DOI : 10.3917/mav.097.0105. URL : <https://www-cairn-info.sidnomade-2.grenet.fr/revue-management-et-avenir-2017-7-page-105.htm>
- **Richez-Battesti Nadine, Petrella Francesca, Melnik Ekaterina et al.**, « L'Économie sociale et solidaire (ESS) : premiers jalons pour une analyse de la qualité de l'emploi », *Pour*, 2009/2 (N° 201), p. 103-111. DOI : 10.3917/pour.201.0103. URL : <https://www.cairn.info/revue-pour-2009-2-page-103.htm>
- **Richez-Battesti Nadine, Vallade Delphine**, « Économie sociale et solidaire et innovation sociale : Premières observations sur un incubateur dédié en Languedoc Roussillon », *Innovations*, 2009/2 (n° 30), p. 41-69. DOI : 10.3917/inno.030.0041. URL : <https://www.cairn.info/revue-innovations-2009-2-page-41.htm>
- **Timothée Duverger** : La réinvention de l'économie sociale : une histoire du Cnlamca ; article publié à la revue internationale sur l'économie sociale **RECMA, revue 334 année 2014**
- **Virgile CHASSAGNON**, Diagnostic et outils d'aide à la décision, Master 1, économie des organisations, EAD
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement\\_humain\\_\(%C3%A9conomie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_humain_(%C3%A9conomie)) pnud
- <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Developpement.htm> la toupie
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique\\_de\\_relance](https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_de_relance)
- <http://www.libres.org/abecedaire/Glossaire-1/D/DEFICIT-SYSTEMATIQUE--87/> abécédaire
- <http://www.forum-scpo.com/economie/theories-commerce-international.htm> forum étudiant science po, théorie du commerce international
- <http://theodore-hoarau.fr/leconomie-sociale-solidaire-partie-1-genese-du-concept/> L'économie sociale et solidaire Partie 1 – Genèse du concept ; Le blog de Théodore Hoarau ; Président de la Mutualité de la Réunion
- Les sccop.coop
- <https://www.mutualite.fr/la-mutualite-francaise/le-mouvement-mutualiste/le-modele/>  
[https://www.associatheque.fr/fr/guides/creer/etat\\_secteur\\_associatif.html](https://www.associatheque.fr/fr/guides/creer/etat_secteur_associatif.html)

- ESS, ESSpace des acteurs de l'Economie Social et Solidaire consulté le 8 avril [http://www.esspace.fr/differentes\\_formes\\_juridiques.html](http://www.esspace.fr/differentes_formes_juridiques.html)
- Gouvernement.fr <https://www.gouvernement.fr/action/l-economie-sociale-et-solidaire>
- economie.gouv.fr <https://www.economie.gouv.fr/projet-loi-economie-sociale-et-solidaire-est-adopte-21-juillet-2014>
- Recherches et Solidarités. <https://recherches-solidarites.org/>
- Confédération générale des SCOP : [http://www.les-scop.coop/sites/fr/actualites/2017\\_creditcoop](http://www.les-scop.coop/sites/fr/actualites/2017_creditcoop)
- l'institut Schwartz <https://travailleurconnecte.fr/leconomie-sociale-solidaire/>
- L'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire 2017 (4e édition) a été réalisé par le réseau des CRESS et son observatoire national. Publié aux éditions JurisAssociations

## TABLE DES MATIERES

---

Remerciements .....	I
Sommaire .....	II
Liste des acronymes .....	III
Liste des tableaux et graphiques .....	IV

Abstract .....	V
Introduction Générale .....	1
<b>PARTIE I : PRESENTATION DU CONTEXTE DE L'ETUDE .....</b>	<b>4</b>
Introduction .....	5
Chapitre 1 : Résultats empiriques .....	6
Conclusion : .....	10
Chapitre 2 : Eléments constitutifs de l'ESS .....	11
Introduction .....	11
Section 1- Les différents statuts de l'ESS .....	11
1-1- Les associations .....	11
1-2- Les coopératives .....	12
1-3- Les mutuelles .....	13
1-4- Les Fondations .....	13
1-5- Les sociétés commerciales d'ESS .....	14
Section 2- Etat des lieux depuis la loi Hamon du 31 Juillet 2014 sur l'ESS .....	14
Conclusion .....	16
<b>PARTIE II : ETUDE ET ANALYSE ECONOMIQUE .....</b>	<b>17</b>
Introduction .....	18
Chapitre 1 : L'ESS en France .....	19
1-1- Comment se porte l'ESS en France ? .....	19
1-2- L'ESS crée toujours de l'emploi .....	19
1-3- Et de la vie dans les territoires .....	19
1-4- L'ESS : un terrain d'innovation .....	20
1-5- Des salaires plus faibles dans l'ESS .....	20
1-6- Des salariés attachés à cette « autre » économie .....	21
Chapitre 2 : Analyse économique .....	22
Conclusion .....	28

<b>PARTI II : DIAGNOSTIC ECONOMIQUE D'ENTREPRISES D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE .....</b>	<b>29</b>
Introduction .....	30
Chapitre 1 : Diagnostic économique .....	31
Section1 : Méthodologie d'étude .....	31
Section 2 : Structures étudiées .....	34
<i>2-1- Epicerie Sociale et Solidaire de Firminy .....</i>	<i>34</i>
<i>2-2- Association GIE-ESS .....</i>	<i>36</i>
<i>2-3- Scop Accolades .....</i>	<i>37</i>
Chapitre 2 : Bilan et retour d'expérience .....	40
CONCLUSION GENERALE .....	41
Bibliographie .....	43